

Ne pas publier, distribuer ou diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Pixium Vision annonce le large succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 10,6 M€

- Demande globale portant sur 14,1 M€, 1,33 fois supérieure à l'offre
- Levée de fonds permettant de financer la montée en puissance du développement clinique de PRIMA, système de vision bionique innovant de Pixium Vision

Paris, le 3 mai 2018 – 17h45 CEST - Pixium Vision (FR0011950641 - PIX), société qui développe des systèmes de vision bionique innovants pour permettre aux patients ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome, annonce ce jour le large succès de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) dont la souscription s'est déroulée du 17 au 26 avril 2018.

Le montant brut de l'opération, prime d'émission incluse, s'élève à 10 615 120,45 euros et se traduit par la création de 5 676 535 actions nouvelles.

Le produit de cette émission des Actions Nouvelles est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour poursuivre le développement du système de vision bionique PRIMA, en particulier la poursuite de l'étude de faisabilité chez 5 patients en France et la préparation, au cours du premier semestre 2019, d'une étude pivot européenne destinée à fournir les données d'efficacité et de sécurité nécessaires à l'autorisation de commercialisation (marquage CE) en Europe.

En parallèle, les ressources financières supplémentaires permettront de finaliser l'étude de faisabilité chez 5 patients aux Etats-Unis et de valider, avec la Food and Drug Administration (FDA), les étapes clés du programme clinique aux Etats-Unis au cours du premier semestre 2019.

Khalid Ishaque, Directeur Général de Pixium Vision, explique : « *Le vif succès de ce financement reflète la confiance des investisseurs dans la stratégie de Pixium Vision et nous souhaitons remercier l'ensemble de nos actionnaires, historiques et nouveaux, de leur soutien précieux. Cette levée de 10,6 M€ nous permettra de franchir les étapes clés du développement de PRIMA, système de vision bionique innovant, de nouvelle génération, chez des patients qui ont perdu leur vision centrale du fait de la forme sèche de la Dégénérescence Maculaire liée à l'Age (DMLA). PRIMA permettrait d'apporter une solution innovante à plus de 4 millions de patients en Europe et aux Etats-Unis atteints d'une forme avancée de DMLA sèche et pour lesquels il n'existe pas, à ce jour, de solutions thérapeutiques validées.* »

Près de 83 % des DPS exercés et un montant total demandé de 14,1 M€

À l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 26 avril 2018, l'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande totale de 7 551 962 actions au prix de 1,87 euro, soit un montant total demandé de 14 122 168,94 euros et un taux de souscription de 133% :

- 4 697 511 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, soit un taux d'exercice des DPS de 82,75% ;
- 2 854 451 actions nouvelles ont été demandées à titre réductible et ne seront en conséquence que partiellement allouées, à hauteur de 979 024 actions.

Compte tenu de la forte demande exprimée dans le cadre de l'opération, aucune action ne sera allouée aux investisseurs qualifiés qui s'étaient engagés à souscrire le solde des actions non souscrites à l'issue de la période de souscription.

Le capital de la Société post-augmentation de capital s'élèvera à 1 248 837,78 euros, divisé en 20 813 963 actions de 0,06 euro de valeur nominale chacune.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont prévus le 7 mai 2018. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0011950641).

Cette opération a été dirigée par Gilbert Dupont agissant en tant que Chef de File et Teneur de Livre.

Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant présente la répartition du capital à la connaissance de la Société, après réalisation de l'augmentation de capital.

	Nombre d'actions et droit de vote théoriques	% du capital et des droits de vote théoriques
Sofinnova Capital VII	4 037 048	19,40%
Innobio	2 134 094	10,25%
Bpifrance Participations	1 416 250	6,80%
Concert Bpifrance	3 550 344	17,06%
Abingworth Holdings Sàrl	2 086 720	10,03%
Capital Invest PME 2011	337 552	1,62%
CA Investissement 2	328 649	1,58%
FCPI Investissement 3	74 190	0,36%
FCPI Innovation 12	60 280	0,29%
Capital Invest PME 2012	277 811	1,33%
FCPI Innovation 13	255 312	1,23%
FCPI Capital Invest PME 2013	103 000	0,49%
Sous-total Omnes Capital	1 436 794	6,90%
Banque Populaire Innovation 14	68 236	0,33%
Banque Populaire Innovation 15	-	0,00%
Sous-total Seventure	68 236	0,33%
Bernard Gilly	145 172	0,70%
Auto-détention	35 040*	0,17%
Flottant	9 454 609	45,42%
TOTAL	20 813 963	100,00%

* actions auto-détenues par la Société au 30 avril 2018

Calendrier indicatif

7 mai 2018	Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.
11 mai 2018	Reprise de la faculté d'exercice des bons de souscription de part de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions.

Codes de l'action

Libellé : Pixium Vision
Code ISIN : FR0011950641
Mnémonique : PIX
ICB Classification : 4535 *Medical Equipment*
Lieu de cotation : Euronext Paris (compartiment C)
Code LEI : 96950046OPLRLKKEOO08

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 10 avril 2018 sous le numéro 18-124 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence déposé le 26 mars 2018 sous le numéro D.18-0185, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Pixium Vision ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.pixium-vision.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits à la section 4 du Document de référence et au chapitre 2 de la Note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Contacts :

Pixium Vision

Didier Laurens, CFO
investors@pixium-vision.com
+33 1 76 21 47 68

Relations Presse : Newcap Media

Annie-Florence Loyer
afloyer@newcap.fr
+33 1 44 71 00 12 / +33 6 88 20 35 59
Léa Jacquin
ljacquin@newcap.fr
+33 1 44 71 20 41

Relations Investisseurs : Newcap

Dusan Oresansky / Alexia Faure
pixium@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 92

À PROPOS DE PRIMA

PRIMA est un implant miniature de nouvelle génération totalement sans fil ni connexion. Micro-puce photovoltaïque de 2 millimètres et 30 microns d'épaisseur, PRIMA est constitué de 378 électrodes. Implantée sous la rétine par chirurgie peu invasive, PRIMA convertit le signal infra-rouge, reçu d'un projecteur miniaturisé fixé sur une paire de lunette munie d'une mini-camera, en un signal électrique transmis au cerveau par l'intermédiaire du nerf optique. PRIMA est destiné au traitement des dystrophies rétinienues. De par sa taille, conçue pour préserver la vision résiduelle des patients, PRIMA est particulièrement adapté à la prise en charge de la forme sèche de DMLA, la forme la plus fréquente de cette pathologie. PRIMA est également susceptible d'être développé dans la rétinite pigmentaire.

A PROPOS DE LA DEGENERESCENCE MACULAIRE LIEE A L'AGE (DMLA)

La dégénérescence maculaire liée à l'âge¹ est la première cause de perte sévère de la vision et de cécité chez les personnes de plus de 65 ans en Europe et aux Etats-Unis, affectant environ 12 à 15 millions de personnes dans le monde et en augmentation constante du fait du vieillissement de la population. Il existe deux formes de DMLA : une forme humide représentant environ 20% des cas pour laquelle les injections d'anti-VEGF permettent de ralentir la progression de la maladie ; et une forme sèche représentant environ 80% des cas pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement disponible. Plus de 4 millions de personnes souffrent d'une forme avancée de DMLA sèche en Europe et aux Etats-Unis. Les personnes atteintes de cette pathologie rétinienne commencent par perdre leur vision centrale (responsable de la vision précise et détaillée comme la lecture et la reconnaissance des visages) et deviennent progressivement aveugles.

À PROPOS DE PIXIUM VISION

La mission de Pixium Vision est de créer un monde de vision bionique pour permettre à ceux qui ont perdu la vue de récupérer une partie de leur perception visuelle et gagner en autonomie. Les systèmes de vision bionique de Pixium Vision sont associés à une intervention chirurgicale et à une période de rééducation. Après avoir obtenu le marquage CE pour un premier système de vision bionique, IRIS®II, Pixium Vision conduit, en France, une étude clinique de faisabilité avec PRIMA, son implant de nouvelle génération sous-rétinien miniaturisé et sans fil, chez des patients qui ont perdu la vue par dégénérescence rétinienne liée à une forme atrophique de Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA). Pixium Vision travaille en étroite collaboration avec des partenaires académiques de renommée mondiale tels que l'Institut de la Vision à Paris, l'Université Stanford en Californie, le Moorfields Eye Hospital de Londres et l'Institute of Ocular Microsurgery (IMO) de Barcelone. La société est certifiée EN ISO 13485. Pixium Vision a reçu la qualification « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

Pour plus d'informations :  <http://www.pixium-vision.com/fr>

Suivez-nous sur  @PixiumVision;  www.facebook.com/pixiumvision
 www.linkedin.com/company/pixium-vision



Pixium Vision est coté sur Euronext (Compartiment C) à Paris
ISIN : FR0011950641 ; Mnémon : PIX

Pixium Vision est intégré à l'indice Euronext CAC All Shares

Les actions Pixium Vision sont éligibles PEA-PME et FCPI

Avertissement :

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Pixium Vision.

Le présent communiqué et le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contiennent des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Pixium Vision est présente.

Espace économique européen

L'offre a été ouverte au public en France.

¹ [http://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(17\)30393-5/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(17)30393-5/fulltext)

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « États Membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les Actions Nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse ont pu être offerts dans les États membres uniquement :

- à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- à moins de 100, ou si l'État membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par État membre ; ou
- dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré, (ii) l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque État membre) et (iii) l'expression « Directive Prospectus Modificative » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010. Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des *investment professionals* répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations*, etc. ») de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du *Service Financial Market Act 2000*) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme « Personnes Habilitées »).

Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Services Authority* ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000*.

États-Unis

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du U.S. *Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « *Securities Act* »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *Securities Act*. Pixium Vision n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les Actions Nouvelles et les droits préférentiels de souscription n'ont pas été offerts, vendus ou acquis au Canada, en Australie ou au Japon.